

COLONNA D'ISTRIA Raphaël

La Piuvanaccia

20167 Appietto

Commissaire Enquêteur

**Enquête publique relative au projet de classement de la
commune de PROPRIANO en station de tourisme.**

Conclusions du commissaire enquêteur

Sommaire

	Pages
1- Rappel de la procédure	3
1.1 Le projet	3
1.2 L'enquête publique	3
2- Avis et conclusions	3
2.1 Traitement des observations écrites	3
2.2 Conclusions du commissaire enquêteur	4
2.3 Avis	7

1- Rappel de la procédure

1.1 Le projet

Le projet soumis à enquête publique porte sur le classement de la commune de PROPRIANO en Station de Tourisme. Il est régi par un cadre législatif issu notamment du code du Tourisme dont l'article R 133-37. Ce type de classement est valable 12 ans à partir de son obtention. Il peut être prononcé par le Président du Conseil Exécutif de Corse après cette enquête publique.

Cette commune de Corse du Sud est une destination prisée des touristes. Cette localité est organisée autour du port. Elle dispose d'un littoral de 6 kilomètres environ.

1.2 L'enquête publique

Le déroulement de cette enquête publique constitue un préalable à l'attribution d'un classement de la commune en Station de Tourisme souhaité par le conseil municipal de PROPRIANO. Par conséquent, le maire a sollicité la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Bastia.

Cette enquête publique a été prescrite par l'arrêté municipal du 14 mai 2018. Celle-ci s'est déroulée durant dix-neuf jours consécutifs, du 04 au 22 juin 2017. Trois permanences ont été organisées au cours de cette période. Cette enquête publique n'a suscité aucune mobilisation physique de la population de PROPRIANO et ses alentours : le registre papier ne comportait aucune observation alors que le registre dématérialisé contenait une seule contribution. D'autre part, aucune personne n'a été reçue en permanence pour de simples demandes d'informations au sujet du projet. La plateforme dématérialisée a accueilli 161 visiteurs et a permis 1960 téléchargements. Il apparaît que les différents arrêtés des différentes collectivités locales et les délibérations du conseil municipal représentent les pièces les plus téléchargées.

2 –Avis et conclusions

2.1 Traitement des observations écrites

Observation n° 1 (registre dématérialisé):

Avis du Maire : *concernant l'unique observation, nous considérons comme fondée la proposition de réaliser des promenades pour piétons ; à cet effet la commune, dans le cadre de projets européens, a déjà réalisé le secteur n°1 d'itinéraires pédestres de liaisons et espère poursuivre avec les secteurs 2 et 3 dès que les financements de l'UE lui seront accordés.*

Veillez trouver ci-joint le dossier relatif aux itinéraires pédestres.

En ce qui concerne la deuxième partie, de l'unique observation, relative aux réseaux d'eaux pluviales, nous estimons qu'il aurait été judicieux qu'elle soit exprimée lors de l'enquête publique conjointe

relative au PLU et au zonage d'assainissement des eaux pluviales qui s'est déroulée du 05 février 2018 au 13 mars 2018.

Toutefois, nous estimons qu'il est, techniquement voir administrativement, impossible de prolonger les réseaux jusqu'à la mer, en raison notamment du positionnement des bassins de décantation.

De même pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est pas envisageable de « cacher » en les obstruant par exemple par des grilles, les exutoires.

Avis du commissaire enquêteur : la première partie de cette observation s'inscrit pleinement dans l'amélioration des conditions d'accueil des usagers des espaces publics. Il convient que la commune la prenne en compte. D'ailleurs, le dossier d'enquête publique mentionne un projet d'aménagement de CAPU LAUROSIO au travers de l'annexe 21.

La seconde partie de l'observation ne relève pas de cette enquête publique. Cependant, l'amélioration des conditions d'acheminement et de traitement des eaux pluviales a un impact sur le cadre de vie et le panorama offert à tous.

2.2 Conclusions du commissaire enquêteur.

Je soussigné COLONNA D'ISTRIA Raphaël désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de BASTIA, en date du 27 Avril 2018 pour conduire la présente enquête publique,

- après avoir étudié le dossier,
- après avoir pris connaissance des avis du conseil des sites et du CODERST,
- après avoir rencontré le maire de la commune,
- après avoir visité et parcouru le territoire communal,
- après avoir assuré les trois permanences,
- après avoir recueilli le mémoire en réponse du maire de la commune dans le délai

imparti,

- après avoir exploité les registres,

Assure pouvoir conclure et formuler un avis.

L'objet de cette première enquête publique organisée en Corse dans ce domaine n'a donc pas sensibilisé la population de PROPRIANO et de ses proches environs. Ce constat regrettable marque surtout l'indifférence manifestée en cette occasion par les acteurs économiques et plus particulièrement par les professionnels du secteur touristique.

Le dossier permettait une bonne information du public. Il retraçait correctement les différentes démarches préalables qui ont conduit la commune à engager la demande soumise à cette enquête publique. Les annexes énuméraient et illustraient convenablement l'ensemble des nombreux critères à remplir en pareil demande. Elles apparaissaient comme de véritables arguments pour le projet.

Cette localité est classée en dénomination « commune touristique » depuis le 04 mai 2017 pour une durée de cinq années. Ceci était une condition à la demande soumise à la présente enquête publique.

Le conseil des sites et le CODERST ont reconnu les capacités de la commune de PROPRIANO à prétendre au classement en station de tourisme en formulant un avis favorable à ce projet.

La commune de PROPRIANO occupe une situation géographique favorable au développement d'une activité et d'une offre touristique de grande qualité. Sa position sur un axe routier majeur qui dessert Ajaccio, au nord, puis SARTENE, BONIFACIO et PORTO VECCHIO, au sud mais également les régions du TARAVO et de l'ALTA ROCCA à l'est, en fait une escale de choix. L'organisation de la ville autour du port, en fond de baie renforce l'attractivité du lieu.

Le port, divisé en trois secteurs, dispose d'une diversité d'activités permettant d'attirer et de satisfaire le plus grand nombre: le port de pêche, le port de plaisance et le port de commerce. La poursuite de la desserte de ce dernier est une volonté affirmée de la commune. La présence d'un aérodrome est un moyen supplémentaire de rejoindre la micro région. Cette infrastructure offre l'opportunité de pouvoir bénéficier, notamment, d'un tourisme d'affaire.

Les nombreuses entreprises de tourisme, de tous domaines, proposent des services variés. L'office de tourisme, au rayonnement intercommunal, classé en catégorie 1 depuis 2014, permet de fédérer, promouvoir et valoriser l'offre touristique de manière efficace. Son implantation sur l'artère principale de PROPRIANO, près du port, le rend inévitable et incontournable pour les visiteurs. Les lignes de commerce maritime contribuent certainement à l'activité économique et touristique de la localité mais aussi de sa proche région.

L'offre de logements est en mesure de satisfaire la demande exprimée. La qualité du niveau de services proposés est certaine. En effet, quatre établissements touristiques bénéficient d'un classement catégoriel, émanant de la Collectivité de Corse, qui reconnaît leur capacité d'accueil ainsi que leur aptitude à offrir des prestations de qualité supérieure.

Le classement en station de tourisme offrira des opportunités supplémentaires dont un surclassement démographique, et les effets qui en découlent, l'obtention du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière et la réduction à 0% du taux de droit de mutation pour les acquisitions de fonds de commerce et de clientèle.

La commune de PROPRIANO est dynamique. Il est aisé d'y constater les efforts consentis et les actions entreprises par l'action publique pour les aménagements et innovations et par les commerçants pour leur investissement et leur implication. Ces initiatives stimulent une fréquentation touristique annuelle soutenue.

Le contenu du dossier soumis à enquête publique a permis de s'assurer que la commune de PROPRIANO remplit les critères d'éligibilité pour un classement en station de tourisme.

La grille d'auto évaluation démontre les capacités de ce territoire communal à répondre aux exigences qu'un tel classement impose. Lors de la visite de terrain, le commissaire enquêteur a pu s'assurer des nombreuses réalisations qui confèrent à la commune de PROPRIANO la dimension de station de tourisme.

Malgré les contraintes liées à l'implantation du bâti ancien, la commune parvient à mettre en place un sens de circulation aussi fluide que possible et elle offre des aires organisées pour le stationnement, notamment près du port.

Les activités culturelles et sportives sont facilitées par la présence d'un théâtre et d'un complexe multi disciplines et de salles de sports. De nombreuses activités et animations culturelles sont proposées dans le respect des traditions valorisant ainsi les productions et coutumes locales.

La sécurité des visiteurs est garantie par la présence d'unité de soins médicaux et de secours à proximité immédiate (*postes de surveillance de plage, médecins libéraux et spécialisés, unité de la SNSM basée au port, brigade territoriale de gendarmerie,...*) ou dans les proches environs de PROPRIANO (*caserne des pompiers du RIZZANEZE, hôpital local de SARTENE, ...*).

Il est important de noter que la commune de PROPRIANO n'a commis aucune infraction aux législations et réglementations sanitaires au moins depuis l'année 2014 tel qu'une délibération du conseil municipal du 08 septembre 2017 le stipule.

Ce classement permettra d'une certaine manière de consacrer tout un processus engagé par la commune de PROPRIANO depuis les années 1970. Il pourra être perçu par la commune et l'office de tourisme intercommunal comme un encouragement à poursuivre dans la voie d'un développement touristique harmonieux et respectueux de l'environnement. Ce classement s'apparentera à une reconnaissance de l'ensemble des actions et initiatives menées par la commune et ses partenaires.

2.11 Le déroulement de l'enquête

- les trois permanences ont été assurées,
- le public a été informé par voie de presse de la tenue de cette enquête lors de quatre parutions,
- la population de PROPRIANO a été informée par affichage sur les panneaux prévus à cet effet, à la porte de la mairie, dans des endroits de grand passage, et par internet,
- un registre dématérialisé a été mis en ligne durant la période d'enquête publique,
- les pièces du dossier ont été mises à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au format papier,
- un poste informatique était disponible en salle de permanence,
- la plateforme dématérialisée comportait les mêmes pièces que le dossier papier.

2-3 – Avis

Etant donné,

- que le territoire de la commune de PROPRIANO propose une offre touristique d'excellence depuis plusieurs années en saison estivale et même hors saison,
- que la commune de PROPRIANO améliore régulièrement les conditions d'exercice d'une activité touristique devenue de qualité supérieure,
- que la commune de PROPRIANO et l'office de tourisme intercommunal mènent de nombreuses actions matérielles et immatérielles propices à la pérennisation d'une activité touristique qui mérite d'être hautement labellisée,
- que la commune de PROPRIANO renforce et améliore ses infrastructures et ses moyens de transport,
- que la commune de PROPRIANO et l'office de tourisme permettent une information précise et renouvelée au sujet de l'offre touristique,
- que le territoire de la commune de PROPRIANO peut offrir des services et des prestations touristiques à toutes les catégories de visiteurs,
- que l'offre hôtelière labélisée sur le territoire de la commune de PROPRIANO représente au moins 40 % de l'ensemble des chambres d'hôtel,
- que l'offre d'hébergement, toute catégorie confondue, est composée d'au moins 70 % d'unités classées,
- que les lieux d'intérêt touristique de la commune de PROPRIANO sont mis en valeur et clairement identifiés,
- que la commune respecte les règles sanitaires en vigueur,
- que la commune de PROPRIANO dispose d'un plan local d'urbanisme récemment révisé et donc compatible avec les dernières obligations légales.

compte tenu des conclusions et du sentiment personnel que j'ai pu me forger, j'émet un avis favorable au classement de la commune de PROPRIANO en station de tourisme

**Appietto, le 22 Juillet 2018
Colonna d'Istria Raphaël.**



Commissaire enquêteur

Un exemplaire de ce rapport a été adressé au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Deux exemplaires au format papier et un exemplaire au format numérique ont été transmis à Monsieur le Maire de la commune de PROPRIANO.